

Je soussigné :

Demeurant :

Atteste sur l'honneur que les bovins ci-dessous :

N° 10 CHIFFRES


N° DE TRAVAIL


DATE DE NAISSANCE


Sont des génisses et cela par référence à l'accord Interprofessionnel du 17 Février 1998 relatif aux mentions devant figurer obligatoirement en matière d'étiquetage et de promotion de la viande bovine, et, conformément à la réglementation communautaire, une génisses est définie comme un bovin femelle n'ayant jamais vêlé (règlement 1208 81-28 AVRIL 1981).

Je dispose des pièces et documents permettant d'apporter la preuve des informations portées sur la présente attestation, et m'engage à les présenter lors de tout contrôle.

Fait le :

NOM DE L'ELEVEUR

N° Cheptel

Téléphone

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SIGNATURE :

---

Je soussigné :

Demeurant :

Atteste sur l'honneur que les bovins ci-dessous :

N° 10 CHIFFRES


N° DE TRAVAIL


DATE DE NAISSANCE


Sont des génisses et cela par référence à l'accord Interprofessionnel du 17 Février 1998 relatif aux mentions devant figurer obligatoirement en matière d'étiquetage et de promotion de la viande bovine, et, conformément à la réglementation communautaire, une génisses est définie comme un bovin femelle n'ayant jamais vêlé (règlement 1208 81-28 AVRIL 1981).

Je dispose des pièces et documents permettant d'apporter la preuve des informations portées sur la présente attestation, et m'engage à les présenter lors de tout contrôle.

Fait le :

NOM DE L'ELEVEUR

N° Cheptel

Téléphone

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SIGNATURE :